

# OYTIER INFOS

Trimestriel d'informations communales

N° 12 - Octobre 2017

## Edito



Chères Oytillardes, chers Oytillards.

Avant tout, permettez-moi en cette période de retour de congés, de vous souhaiter à tous une bonne reprise et la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune.

Petit retour en arrière sur 2016 et le début 2017.

Comme vous le savez, les perspectives économiques ne s'améliorent pas vraiment pour les collectivités. Après une période de «disette» que l'état nous a imposé, les nouvelles annonces du Président Macron ne nous rassurent pas (suppression de la taxe d'Habitation, nouvelles baisses de dotation,...). En matière de budget communal, il n'y a pas de mystère, comme chez vous en tant que particulier, s'il y a moins de rentrées d'argent, il y a forcément moins de dépenses (voir articles finances pour plus de détail).

Dans ce bulletin, vous trouverez également une rubrique détaillée concernant les questions d'urbanisme (point sur notre futur PLU et sur les restrictions actuelles à l'urbanisation).

Notre territoire fait partie des communes dites rurales du Nord Isère. Les règles qui nous sont imposées par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) sont drastiques. L'habitat ne pourra se développer qu'à très petite dose.

Depuis le 1er janvier 2017 la compétence des Zones d'activité, c'est-à-dire aménagements, voirie, réseaux, éclairage public, signalétique et entretien est obligatoirement du ressort de la Communauté de Communes. Je considère que c'est une bonne chose pour les communes, car cette compétence permettra de réaliser d'importantes économies d'échelle et d'avoir une politique de développement économique globale plus rationnelle.

Autre sujet, la Police Municipale. En 2016, la municipalité a décidé de recruter un Policier avec le grade de Brigadier-Chef Principal. Ses missions : la sécurité publique, la sécurité routière, les infractions au code de l'urbanisme, l'environnement, la vidéo-protection, les conflits de voisinage...

Il travaille en étroite collaboration avec la Gendarmerie d'Heyrieux. Depuis son arrivée, de nombreuses affaires ont été traitées : dégradations, cambriolages, incivilités, animaux en divagation... Par ailleurs, il assure des rondes de surveillance régulières sur l'ensemble de notre territoire communal en complément des patrouilles de Gendarmerie.

Je tiens à remercier les associations, les commissions municipales, le comité de jumelage qui par leur investissement personnel, ont permis à la commune d'avoir des animations de qualité tout au long de l'année comme le Festival du Tonton, la Fête du cheval, le Jumelage et la Fête de l'avent sans oublier les commémorations avec l'aide de la FNACA.

Mes remerciements s'adressent également aux associations, écoles, annonceurs, commerçants, artisans et entreprises locales qui se sont mobilisés pour participer à l'édition du bulletin municipal 2017. Si ce bulletin annuel n'a pas pu être diffusé Oytier Infos prend le relais avec une formule plus «légère» mais plus fréquente (voir article page 8).

Je vous souhaite une bonne lecture.

Votre Maire.  
René PORRETTA



## Foire de la Saint Martin

### La foire du 11 novembre...

Après une interruption de deux ans, la Foire de la Saint Martin va reprendre vie. Un collectif composé d'élus de la Municipalité, de quelques Oytillards membre du CCAS et de deux associations locales travaillent depuis plusieurs mois pour relancer cette ancienne manifestation. Pour des raisons de sécurité liées à la circulation de la départementale 75 et des raisons pratiques, celle-ci se déroulera désormais vers le centre village à proximité du foyer rural.

Nous avons souhaité mettre l'accent sur des thèmes qui nous tiennent à cœur avec entre autres les produits du Terroir qui méritent d'être connus et reconnus et l'artisanat d'art représenté par de talentueux créateurs locaux. Cette foire est aussi l'occasion de se retrouver pour une journée au cœur de notre village comme on le faisait dans le passé avec un coin restauration mais aussi quelques coins dégustations. En effet, cette année, nous aurons le plaisir d'accueillir l'association de producteurs d'ail rouge de Castelliri notre commune jumelle, qui viendra tout spécialement d'Italie pour nous faire découvrir ce superbe produit présenté également à la dernière Exposition Universelle de Milan en 2015.

Plus de 60 exposants seront présents, dont plusieurs producteurs locaux. Des animations sont également prévues tout au long de la journée. Alors Rendez-vous le 11 novembre prochain.

Venez Nombreux !

# Projets 2017-2018

## Extension de bâtiment

Le projet principal de l'année 2017 consistera en l'extension du bâtiment situé à proximité des jeux de boules. Cette extension de 100 m<sup>2</sup> permettra d'accueillir les associations dans le cadre de leurs activités. Ce projet intègre un four à pain installé par l'association « Les Amis du Pain ». La connexion avec le bâtiment existant sera faite par la toiture. Ainsi nous pourrons bénéficier d'un nouvel espace d'animation à l'usage des associations Oytillardes. Pour cette réalisation nous pourrons compter sur l'aide des bénévoles « Des amis du pain ».

## Traversée du Péage

Pour la tranche 2 des aménagements de la traversée du Péage de Oytier, nous sommes dans l'attente des dates d'intervention pour l'enfouissement des réseaux.

## Nouveau restaurant scolaire

En raison de l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant la cantine scolaire, il est indispensable de réaliser un nouvel équipement qui répondra à la fois aux nouvelles normes d'accueil et aux besoins des services de restauration. Pour le financement nous pourrons compter sur une aide importante de la Communauté

de Communes et de la Région. L'ancien bâtiment sera conservé et réutilisé pour un autre usage non encore défini.

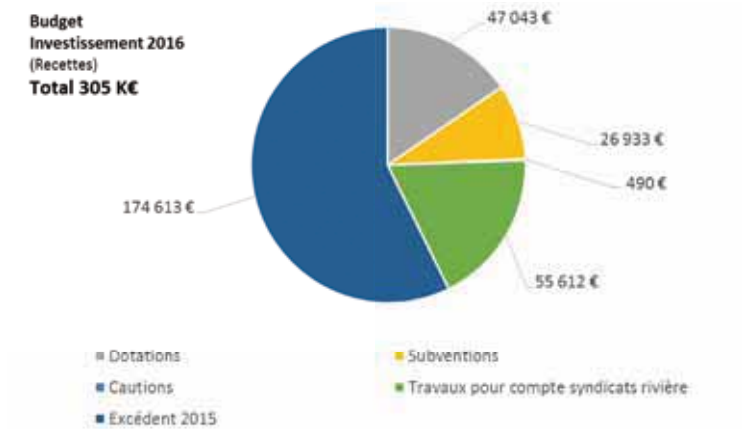
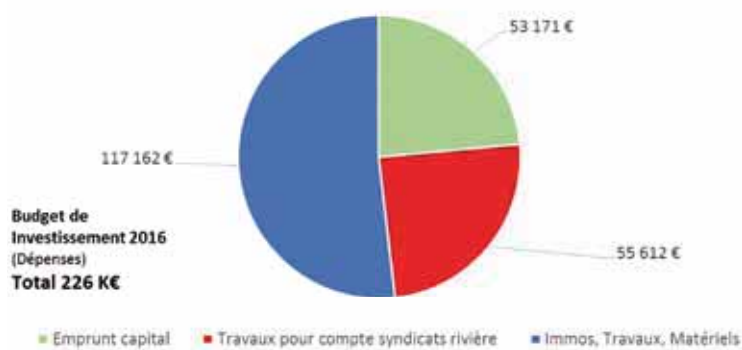
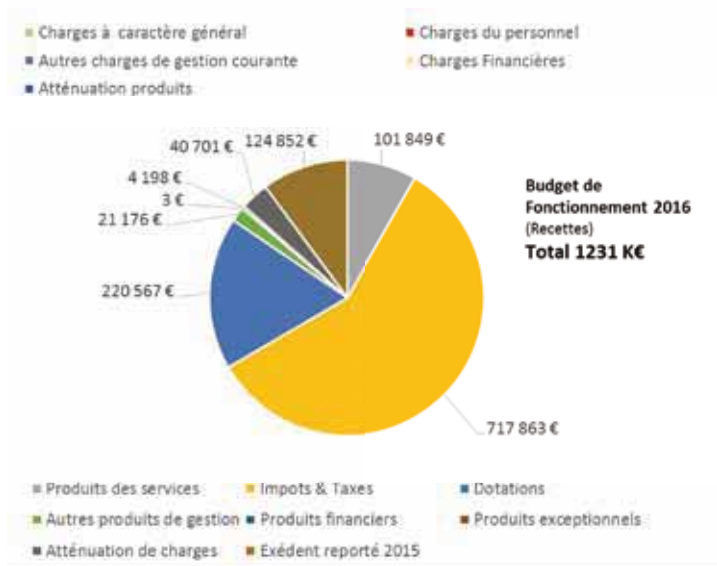
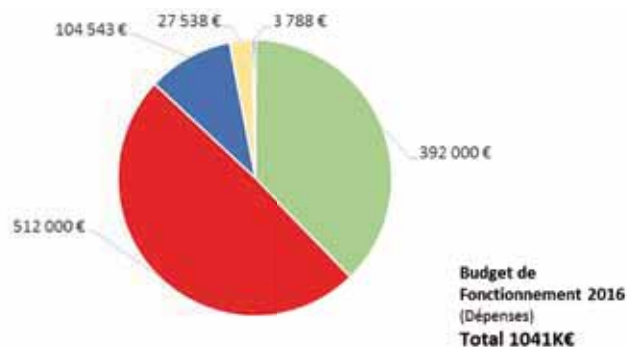
## A l'étude...

Nous avons aussi évoqué l'idée il y a quelques temps de pouvoir aménager la salle Sainte Barbe en petite salle de sport. Nous ne souhaitons pas un aménagement luxueux, mais plutôt un équipement pluridisciplinaire et fonctionnel. Cette idée continue à faire son chemin. Nous étudions à l'heure actuelle les différentes possibilités de financement.

## Finances

Pendant les trois dernières années, les dotations de l'Etat versées aux collectivités ont fortement diminué (-90 000 euros pour notre commune). Cela représente environ 10% du budget de fonctionnement. D'autres nouvelles dépenses contraintes sont venues aggraver le tableau (instructions des permis de construire, temps d'activités périscolaires, renforcement de la sécurité et mise aux normes des bâtiments,...). De plus, de nouvelles mesures ont été annoncées par le gouvernement Macron. Elles prévoient moins 300 millions d'euros, principalement au niveau des dotations pour les équipements publics (DETR).

La Cour des Comptes a récemment publié des chiffres soulignant la forte baisse des investissements des collectivités. La tendance



s'amplifiera très certainement dans les prochains mois. Par ailleurs nous avons constaté que le coût d'un équipement est lui aussi à la hausse (prix des matériaux, prix de la main d'œuvre...). Donc, face à cette situation, il nous faut redéfinir des priorités, imaginer des projets plus modestes, mutualiser les équipements...

Malgré ce contexte difficile, il faut garder la « tête froide » et trouver de nouveaux financements. La Communauté de Communes, à adopté récemment, une aide aux communes de notre intercommunalité pour leur permettre de réaliser leurs projets. Cette participation financière a été fixée à 150 000 euros par commune. D'autres sources de financement provenant de la Région par l'intermédiaire de la Communauté de Communes seront possibles ; elles ont été estimées pour Oytier à environ 90.000 euros.

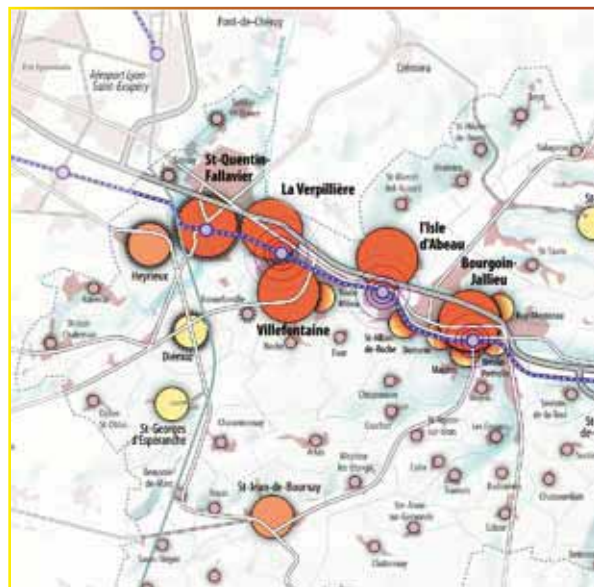
# Urbanisme

Comme vous le savez, notre POS est caduc depuis le 27 mars 2017. Désormais, le Règlement National de l'Urbanisme (RNU) s'applique à notre commune. C'est la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Renoué) qui a imposé ce calendrier. Il faut savoir que cette loi avait été pensée au départ pour « favoriser l'accès de tous à un logement digne et abordable ». Encore une fois, le législateur a profité de l'occasion, pour glisser dans le texte de loi une multitude de réglementations et d'exigences nouvelles, liées à l'urbanisme. Les directives du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Nord Isère viennent se cumuler à cette loi. On comprend mieux pourquoi l'élaboration d'un P.L.U est à la fois complexe et fastidieux. A ce jour, de nombreuses communes, y compris sur notre territoire, se retrouvent dans cette même situation que Oytier.

Le futur PLU (Plan Local d'Urbanisme) est toujours en cours d'élaboration. L'enquête publique devrait être ouverte en fin d'année 2017 ou début d'année 2018. Pendant cette phase, où nous vous le rappelons, nous sommes en RNU, toutes demandes de permis de construire ou déclaration de travaux sont soumises à l'approbation des services préfectoraux. Ceci est applicable jusqu'à l'approbation du PLU (y compris les délais de recours).

Par ailleurs, les restrictions à l'urbanisation concernant les communes de Septème et de Oytier Saint Oblas, en raison de la non-conformité de la station d'épuration de Septème, sont toujours en vigueur. Ces mesures concernent uniquement les nouvelles constructions situées dans le périmètre d'assainissement collectif.

Depuis de nombreux mois le syndicat intercommunal a réalisé les études et pris la décision de raccorder notre réseau à celui du SYSTEPUR (Station de Reventin-Vaugris). La phase de consultation des entreprises pour les travaux de raccordement est en cours. Si les délais sont respectés, le préfet devrait lever les mesures de restrictions qui nous impactent, avant la fin de l'année.



# Voirie

Ces derniers temps, nous avons constaté plusieurs épisodes pluvieux intenses et des orages d'une rare violence. Les spécialistes en météorologie, prévoient une intensification de ces phénomènes dans les prochaines décennies.

La plupart du temps, les dégâts sont mineurs. Mais quelques fois, nous devons faire face à des ravinements importants sur nos chemins et nos routes ainsi qu'à des fossés obstrués par des embâcles.

La commune de Oytier Saint Oblas, a un réseau routier d'environ 36 Km. Une bonne partie de ce réseau est longée par des fossés destinés à récupérer les eaux de ruissellement.

L'entretien des fossés le long des chemins ruraux revient aux propriétaires des terrains. La municipalité assure quant à elle, l'entretien régulier des fossés se trouvant en bordure de voies communales.

Comme vous pouvez vous en douter, la tâche est énorme et quelques fois nous devons étaler dans le temps les campagnes de curage, selon l'état de dégradation.



Concernant l'entretien des trottoirs, c'est l'affaire de tous. En principe les propriétaires de maison et les locataires sont tenus de balayer et nettoyer devant chez eux (y compris le trottoir et le caniveau). Cela vaut également pour la neige et la glace (voir article d 161-24 du code rural).

Pour le désherbage, la ville s'est engagée vers le zéro produit phytosanitaire. De fait, il est impossible pour la collectivité de traiter toutes les surfaces enherbées le long

des routes. Il n'y aura donc pas « zéro brin d'herbe sur les trottoirs et les caniveaux de Oytier ». C'est peut-être un peu moins esthétique mais c'est bien moins dangereux pour votre santé et celle de vos enfants que l'utilisation du glyphosate.

Alors que faire? Avec votre aide, par un simple geste citoyen, en coupant ou en arrachant les mauvaises herbes devant votre propriété, vous contribuerez à l'embellissement de votre maison, de celle de vos voisins, de votre rue, et donc de votre cadre de vie. Nous pensons que chacun peut percevoir l'intérêt d'améliorer la qualité de cet espace qui, en tant qu'espace public, est aussi le bien de tous.

**FVA** MENUISERIE ALUMINIUM ET PVC  
FABRICANT INSTALLATEUR

Fenêtres alu et PVC • Véranda • Portail • Volet roulant

www.fva-menuiserie-aluminium.fr

474, route de St-Just - OYTIER ST-OBLAS  
Tél. 04 74 58 25 24 Email : fva38@wanadoo.fr

**ISO2M** isolation

ENT. **Mickaël MONTEILLER**  
Plâtrerie-Peinture

ZAC du Mont Guillaume - 8 Rue du Mont Guillaume  
38780 OYTIER SAINT OBLAS  
Tél/Fax. 04.74.59.62.66 / contact@iso2m.fr

# Communauté de communes

Suite aux modifications apportées par la loi NOTRE en date du 7 août 2015, les Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération voient leurs compétences obligatoires et optionnelles étendues. Ainsi le bloc des compétences obligatoires inclut le développement économique et notamment la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

L'un des changements importants apportés par la loi est la suppression de la mention de l'intérêt communautaire pour les ZAE (Zones d'activité économique). A compter du 1er janvier 2017, l'ensemble des ZAE des territoires, existantes ou à venir, relèvera donc de la seule compétence de l'intercommunalité qui en aura alors l'exercice exclusif.

Suite à ce transfert de compétence obligatoire, c'est donc « Les Collines du Nord Dauphiné » qui récupère la gestion de la zone d'activité du Mont Guillaume.

Une des actions déjà programmée par la Communauté de Communes, sera la réfection d'une partie de la route de St Oblas qui traverse la ZA. Les dates d'interventions ne sont pas encore définies au moment de la rédaction de l'article. Nous profiterons de l'occasion pour régler différents problèmes liés au fonctionnement de la Zone comme le local poubelles, les stationnements camion, la signalétique...

Autre décision importante prise par la Communauté de Communes, le soutien à la réalisation des équipements communaux. En effet le Conseil communautaire a adopté récemment un dispositif de fond de concours d'un montant de 150 000 € pour chaque commune du territoire. Grâce à cette aide substantielle la municipalité pourra engager entre autre la réalisation d'un nouveau restaurant scolaire.

C'est inéluctable, le rôle de notre intercommunalité prendra de plus en plus d'importance à l'échelle du territoire dans les années futures. Il est temps pour nous élus de prendre conscience que nous ne pouvons rester dans une bulle. Le territoire Nord Isère est un territoire très attractif et dynamique : plus de 100 créations d'entreprises par an sur ces 3 dernières années. Le souhait clairement affiché du Président et des Vices Présidents de l'intercommunalité est que toutes les Communes du territoire bénéficient aussi de ce dynamisme.



**Communauté de Communes**

## EN MEMOIRE DE NOS COMBATTANTS

### Devoir de mémoire

*Différencier les divers organismes*

#### Associations d'Anciens Combattants

Regroupement en Association Loi 1901, de soldats ayant participé à une guerre : Première Guerre Mondiale 1914/1918, Deuxième Guerre Mondiale 1939/1945, Indochine, Algérie, Maroc, Tunisie, OPEX (Militaires en opérations extérieures).

Missions :

- Faire valoir les droits des anciens combattants
- Obtenir le titre de Reconnaissance de la Nation, ou la Carte du combattant, la retraite du combattant, ou de pension d'invalidité.
- Se regrouper pour la mémoire du passé et la convivialité.

Ces associations sont nombreuses, mais regroupées sur le plan national à l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants).

#### **Pouvez-vous obtenir la carte Du Combattant ?**

Si vous êtes engagé pour la France dans des opérations extérieures, vous pouvez obtenir la carte du combattant ainsi que tous les droits qui lui sont attachés au même titre que vos aînés des deux premières guerres mondiales, des guerres de Corée, d'Indochine et d'Algérie et des combats en Afrique du Nord.

#### **Quels sont les droits liés à la carte du combattant ?**

Outre la qualité de ressortissant de l'ONACVG qui donne accès à l'assistance administrative, à la possibilité de bénéficier (sur critères de ressources) d'aides financières en cas de difficultés ponctuelles ou d'un accompagnement à la reconversion professionnelle, les titulaires de la carte du combattant ont droit :

- Au port de la croix du combattant.
- A la retraite du combattant à l'âge de 65 ans.
- Au bénéfice (à 74 ans) d'une demi part-fiscale transmissible à la veuve ou au veuf sous réserve de remplir la condition d'âge et que le ou la défunt(e) en ait bénéficié de son vivant.

- A la constitution d'une retraite mutualiste majorée par l'Etat et qui bénéficie d'avantages fiscaux.
- Au privilège de recouvrir son cercueil d'un drapeau tricolore.

#### **Où s'adresser ?**

A la Mairie de sa Commune.

#### ONAC devenu ONACVG

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), établissement public, sous tutelle du Ministère de la Défense, accompagne depuis 1916 tous les combattants et les victimes des conflits.

Ses trois missions principales, la reconnaissance et la réparation, la solidarité, la mémoire sont déclinées au plus près de ses trois millions de ressortissants (anciens combattants, pupilles de la Nation, veuves de guerre, Harkis, victimes du terrorisme) par ses 105 services de proximité, implantés en France métropolitaine, en Outre-Mer ainsi qu'en Algérie, Maroc et Tunisie.

Intérêts : Délivrance de la carte du combattant, secours à un ayant droit suite à une demande de l'intéressé.

#### **Veuves, veufs et orphelins de guerre... Etes-vous concernés ?**

Sont veufs ou veuves de guerre, les hommes et les femmes dont le conjoint a péri au cours d'événements de guerre ou d'un acte de terrorisme.

Leurs enfants deviennent orphelins de guerre et peuvent être adoptés par la Nation s'ils en font la demande (cf. Brochure Pupille).

## De quel conflit parle-t-on ?

Sont reconnus comme des conflits pouvant donner lieu à événements de guerre, les deux guerres mondiales (1914-1918 ET 1939-1945), les guerres de Corée, d'Indochine et d'Algérie, les combats en Tunisie et au Maroc, et les opérations extérieures.

## Quels sont vos droits ?

⇒ Un soutien matériel et moral délivré par l'Office

Votre service départemental vous accueille, vous écoute et vérifie avec vous que vous avez bien sollicité toutes les aides de l'Etat et peut vous attribuer une aide financière en fonction de vos difficultés.

⇒ Un accompagnement tout au long de la vie

En tant que ressortissants de l'ONACVG, les veufs, veuves et orphelins de guerre peuvent par ailleurs bénéficier d'une aide administrative et sociale dans la durée (cf. Brochure Solidarité).

⇒ Un soutien financier spécifique

Les veufs, veuves et orphelins de guerre peuvent être bénéficiaires d'une pension attribuée par le service des pensions du Ministère de la Défense. Le dossier de demande de pensions peut être constitué en concertation avec le service départemental qui l'adresse au service des pensions.

## Où s'adresser ?

Le service ONACVG compétent est celui de votre lieu de résidence. Un(e) assistant(e) de service social ou un(e) responsable de la solidarité vous y accueillera et répondra à vos demandes de renseignements. Il vous aidera si nécessaire à remplir votre dossier de demande d'aide financière qui sera soumis à la commission d'action locale.

**En Isère :** 26 rue du Colonel DUMONT – 38000 Grenoble – 04.46.46.10.33 – sd38@onacvg.fr

[www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr)

Hauts Lieux De Memoire : 265 nécropoles et plus de 2 200 carrés militaires dans les cimetières

## Bleuet De France

- Journées Nationales d'appel à la générosité publique.
- Collectes organisées les 1er Novembre et 19 Mars et 8 Mai
- Adhésifs « BLEUET DE FRANCE » remis lors de ces journées.
- Les fonds collectés sont réservés à l'ONACVG pour remplir ses missions

## Le Souvenir Français

Association Nationale née en 1872, en Alsace Lorraine, régie par la loi du 1er Juillet 1901, et reconnue d'utilité publique le 1er Février 1906, sous le haut patronage du Président de la République.

### A pour vocation

- De conserver la mémoire de ceux et celles qui sont morts pour la France.
- D'entretenir, rénover et fleurir plus de 130 000 tombes. Restaurer plus de 200 monuments par an.
- De transmettre le flambeau aux jeunes générations en leur inculquant le sens du devoir, l'amour de la patrie et le respect de ses valeurs.
- D'organiser des visites de scolaires avec leurs enseignants sur les lieux de mémoire.
- De collecter des dons le 1er Novembre, aux portes des cimetières.

Le Souvenir Français est différent des Associations d'Anciens Combattants, car il se renouvelle sans cesse. L'Association est ouverte à celles et ceux de tous âges et de toutes nationalités, qui veulent poursuivre ce devoir de mémoire.

Outre la qualité de ressortissant de l'ONACVG qui donne accès à l'assistance administrative, à la possibilité de bénéficier (sur critères de ressources) d'aides financières en cas de difficultés ponctuelles ou d'un accompagnement à la reconversion professionnelle, les titulaires de la carte du combattant ont droit :

- Au port de la croix du combattant.
- A la retraite du combattant à l'âge de 65 ans.
- Au bénéfice (à 74 ans) d'une demi part-fiscale transmissible à la veuve ou au veuf sous réserve de remplir la condition d'âge et que le ou la défunt(e) en ait bénéficié de son vivant.
- A la constitution d'une retraite mutualiste majorée par l'Etat et qui bénéficie d'avantages fiscaux.
- Au privilège de recouvrir son cercueil d'un drapeau tricolore.

### Organigramme de l'association

- Un Président National (Paris)
- Un Délégué Général par département
- Un Président de Comité (groupement de communes)

### Où s'adresser ?

A la Mairie de sa Commune ou au Comité de Saint Jean de Bournay – 06.71.06.12.28 – 06.79.68.22.52

## Commémoration de la guerre de 1914-1918

LA FNACA de Oytier/Septeme, en partenariat avec l'Amicale du 140<sup>ème</sup> Régiment D'infanterie Alpine, régiment caserné à Grenoble, qui s'est illustré durant la Grande Guerre, et le Souvenir Français du Comité de Saint Jean De Bournay, organise une exposition jeunesse intitulée « Ils nous ont écrit » qui se tiendra du 23 au 25 Novembre 2017, à la salle Sainte Barbe à Oytier Saint Oblas.

Cette exposition à caractère pédagogique sur la transmission du Devoir De Memoire, est destinée aux enfants des classes de CM1 et CM2, des écoles des villages de Oytier Saint Oblas et de Septeme, qui seront accompagnés de leurs enseignants, réservée uniquement aux enfants des écoles, les jeudi et vendredi jusqu'à 16 h.

Une conférence sur le 140<sup>ème</sup> R.I.A., intitulée « Les Alpains du 140<sup>ème</sup> » réservée à un public adulte sera donnée le vendredi 24 novembre de 18h à 19h30. Entrée gratuite.

Exposition ouverte au public le samedi 25 novembre de 10h à 18h.

ENTREE GRATUITE



## A 2 pains d'ici

### Boulangerie du centre village : il remet la main à la pâte !

#### \*Le Savez-vous ?

Le levain est un mélange de farine et d'eau ayant fermenté grâce aux ferments naturels présents dans la farine et aux bactéries présentes dans l'air. C'est une matière naturelle et vivante qui permet de faire lever la pâte du pain. Grâce à lui, les qualités digestives et nutritives du pain sont adaptées au plus juste et au meilleur de l'alimentation humaine.

Changement de mains mais pas de pain à la boulangerie du centre village !

Habitant du village et fidèle client de Gilles HAREL depuis le démarrage de son activité de fabrication et de vente de pains bio au levain\* en 2016, Cyrille MARTIN a accepté au mois d'avril la proposition de Gilles de poursuivre cette belle aventure.

*« Je suis un amoureux du pain et de l'univers de la boulangerie. Gilles étant contraint de partir au Brésil cet été pour des raisons familiales, je n'imaginai pas voir ce savoir-faire unique quitter Oytier. Et nous partageons ensemble des aspirations communes autour du pain et du métier de boulanger. »*

Après une école de commerce, Cyrille a exercé pendant 8 ans des responsabilités de cadre dans différentes entreprises du secteur agroalimentaire. Passionné par le pain et l'univers de la boulangerie, il met sa carrière entre parenthèses en 2013 pour suivre une formation à l'Ecole Boulangerie de Paris et obtenir son CAP.

*« Je cherchais la bonne opportunité pour revenir à ce métier que j'admire. Plus qu'un projet d'entrepreneuriat, reprendre cette activité est pour moi une démarche citoyenne : celle de maintenir un commerce de proximité en zone rurale. C'est aussi la volonté de promouvoir et diffuser une image positive de l'artisanat, souvent mal perçu et peu valorisé auprès des jeunes. Je veux réhabiliter l'intelligence de la main. »*

Cyrille poursuit la voie entreprise par Gilles l'an dernier, en proposant une offre boulangère différente des boulangeries conventionnelles, centrée autour des pains au levain, pétris et élaborés selon les méthodes anciennes (pétrissage lent, fermentations longues et naturelles), associé à l'utilisation de matières premières issues de l'agriculture biologique.

*« Ma motivation ? Soutenir une alimentation saine, privilégiant les céréales, les graines et les féculents, respectueuse de l'environnement et durable. Je souhaite aussi privilégier les circuits courts pour l'approvisionnement des matières premières et pour la vente, favorisant ainsi le lien social avec les habitants. »*

C'est la raison pour laquelle l'organisation de travail a été pensée pour permettre à Cyrille de vendre ses produits en personne et d'avoir ainsi un contact direct avec les clients. Elle vise aussi à ne pas introduire d'étape intermédiaire visant à ralentir les fermentations ou les bloquer pour permettre aux pains de développer tous leurs arômes.

*« Je travaille le matin et cuit les pains à 12h. C'est pourquoi la boulangerie n'est ouverte que le soir. Ce modèle me permet aussi de concilier travail et vie de famille, un pari souvent difficile voire impossible en boulangerie. »*

A Oytier, le magasin est ouvert 2 jours par semaine. Cyrille est présent sur les marchés de la région lyonnaise les autres jours.

*« Les pains sont façonnés à la main et vendus au poids. Les recettes sont certifiées Agriculture Biologique par ECOCERT. De l'eau, de la farine, du levain, une pointe de sel... les recettes sont sans additifs, sans améliorants, sans levure de synthèse ou autre « booster » de panification. Bien conservés, les pains peuvent se garder 2 à 3 jours. Cette longue conservation est permise par le levain. »*

Pour le montage du projet, Cyrille a bénéficié du soutien de la NEF<sup>1</sup>, banque solidaire et éthique, et de la plateforme associative Initiative Isère Vallée du Rhône<sup>2</sup>. Il s'est également associé à GRAP<sup>3</sup>, groupement régional coopératif d'entrepreneurs impliqués dans un développement économique solidaire et écologique.

Pour la rentrée, les projets de Cyrille sont nombreux. Il souhaite d'abord élargir l'offre et diversifier les réseaux de distribution pour faire connaître l'entreprise et faire grandir l'activité. Il souhaite aussi permettre au plus grand nombre de découvrir l'univers de la boulangerie. A partir de l'année prochaine et après quelques travaux, Cyrille prévoit d'ouvrir les portes de son laboratoire 1 fois par mois pour des ateliers destinés aux adultes et aux enfants. N'hésitez pas à le contacter !

<sup>1</sup> [www.lanef.com](http://www.lanef.com)

<sup>2</sup> [www.initiative-iserevalleedurhone.fr](http://www.initiative-iserevalleedurhone.fr)

<sup>3</sup> [www.grap.coop](http://www.grap.coop)

## Horaires

À partir du 5 septembre 2017 :

Le magasin est ouvert le mardi et le vendredi de 16h30 à 19h30.

Et tous les vendredis, sur la place du village, Olivier s'installe devant la boulangerie pour vous proposer les fruits et les légumes de son exploitation bio à Pélussin (42).

#### ADRESSE

Boulangerie « à 2 pains d'ici »

56 Rue Berthelon - 38780 OYTIER SAINT OBLAS

(centre village, en face de l'église)

[contact@a2pains.fr](mailto:contact@a2pains.fr)

[www.a2pains.fr](http://www.a2pains.fr)

# Naissances

	Date de naissance	Lieu de naissance
HAROUD Margaux, Safia	19/01/2016	Lyon 4ème
ATTARD Mylan	06/02/2016	Feyzin
LEBERT Romane	11/02/2016	Lyon 8ème
HACKSPILL Léane	17/02/2016	Bron
BARTHIER Maxime	22/02/2016	Bourgoin Jallieu
CORREIA Maxence	16/04/2016	Bourgoin Jallieu
GUSTINELLI Théo, Stéphane	07/05/2016	Lyon 8ème
AOUADI FAHY Piama, Katarina, Meztli	23/05/2016	Vienne
CHALBOS Antoine, Michel, Marcel	12/07/2016	Pierre-Bénite
CHALBOS Constance, Victoire, Candice	12/07/2016	Pierre-Bénite
ROSE Léana, Mélanie, Marie	26/07/2016	Lyon 8ème
GUY Lorenzo	27/07/2016	Vienne
BRINKMAN Benji, Koen	28/09/2016	Vienne
COURTIAL Lou, Karine, Jocelyne	08/10/2016	Bourgoin Jallieu
ROUX Héléna, Jade	22/11/2016	Vienne
JOSSERAND Lilou, Alexandra	14/12/2016	Pierre-Bénite
ROBIN FAURIE Nolann	24/12/2016	Vienne
BERTHON Mariana	21/02/2017	Vienne
BOUVET Evan, Alfred, André	10/03/2017	Lyon 08
BOYER Eneko	17/03/2017	Bron
HAESSLEIN Gabin	22/04/2017	Givors
MAS OSUNA Mireia	26/05/2017	Bourgoin-Jallieu
MENINI Alessio, Andréa	29/05/2017	Lyon 08
GIBERT Orane, Rose	07/07/2017	Vienne
THIVARD Chloé	23/07/2017	Vienne
MARTINEZ Florian, Christian, Philippe	06/08/2017	Lyon 08
GONCALVES-MARTINS Célestin, Silverio, Didier	14/08/2017	Ecully
THOMAS MARROCCO Aäron	21/08/2017	Vienne

# Décès

ALESSIO Véronique, Maria	10/01/2016
MOLLARD Vve RABATET Paulette, Micheline	30/03/2016
RAMIREZ Joseph, Louis	04/08/2016
LARCHER Marius, Gabriel	11/10/2016
GYOT Vve JOCTEUR Fernande, Marie, Juliette	21/10/2016
ROUX Vve BUISSON Raymonde, Camille	25/12/2016
BOUYSSON Albert, Louis	03/01/2017
SANCHEZ Jérôme	29/12/2016
PASCAL Gérard, Jean	14/02/2017
NEMOZ Jean, Claude, Henri	24/03/2017
PEYAUD Philippe, Robert	06/06/2017
BONVALLET Veuve GRIMAUD Michelle, Alberte	11/06/2017
GUEDY Anne, Marie, Elisabeth	05/08/2017
EHLIY Fabien, Jérôme, Thierry	24/08/2017
KOCHIAN Pierre	23/08/2017
CHEDOZ Denis, Claude, Sylvain	15/08/2017

# Mariages

LEBERT Thomas & OMS Audrey Le 12/03/2016
PONT Daniel, Aimé & MARTINHO QUITERIO Maria, Eugénia Le 16/04/2016
CALLEJA Yves, Christian & CHATTENET Sylvie Le 11/06/2016
BOSCHETTI Gerald & MOUGEOLE Martine Le 28/01/2017
CHECOLA Sylvestre & FERREIRA Nidia Le 08/04/2017
MARTIN Cyril & DENIMAL Florine Le 13/05/2017
BOX Frédéric & CHAUNUT Sylvie Le 01/07/2017
DESCHAMPS Alexandre, Joseph & LENTILLON Vanessa Le 29/07/2017
MURARIU Constantin & PERRIN Marine Le 02/09/2017
FAVRE MONNET Gwenaël & DELRIEU Aurélie Le 16/09/2017
GIRARD Jean-Pierre & ROUSSET Marie-Odile Le 16/09/2017

# Agenda

## 4e trimestre 2017

Dimanche 29	<b>OCT.</b>	Fête Halloween - CCAS - Foyer rural.
Du 9 au 14 novembre	<b>E</b>	Exposition 1914-1918 - FNACA - Salle Sainte Barbe.
Samedi 11	<b>B</b>	Foire du 11 novembre, dans la rue du stade et au Foyer rural, organisée par la municipalité, les Jeunes Sapeurs Pompiers et Synergie.
Jeudi 16	<b>E</b>	Beujolais Nouveau : Soirée Concert avec planches de Charcuterie-Fromage - Sou des écoles - Foyer rural
Samedi 18	<b>O</b>	?? - FCPE - Salle Sainte Barbe
Dimanche 19	<b>V</b>	?? - ACCA - Salle Sainte Barbe.
Samedi 18 et dimanche 19	<b>N</b>	Théâtre - CCND - Foyer rural
Dimanche 3	<b>D</b>	Vide jouet - Apel - Foyer rur300
Samedi 16	<b>E</b>	? - FCPE - Salle Sainte Barbe
Vendredi 22	<b>C</b>	Fête de l'Avent - Foyer rural - Mairie
Dimanche 31	<b>D</b>	Réveillon de la Saint Sylvestre organisé par OCL - Foyer rural - Renseignements : 04 74 58 29 56 - jpmestrallet@wanadoo.fr.



**Foire de la Saint Martin**

**Terroirs**  
**Traditions**  
**Créations**

Buvette - restauration légère - dégustations  
dans et autour du Foyer Rural  
Entrée et parking gratuits

**Oytier St Oblas**  
**11 novembre 2017**

Repas "Beujolais" servi à 12h00 sous chapiteaux - 12 Euros  
Réservations possibles au 06 69 56 05 67

Aménagez votre cour autrement!

**MINÉRAL&CO**  
Spécialiste de toutes les solutions pour aménagements et constructions.

**Découvrez sur notre showroom**  
nos produits et solutions minérales pour vos aménagements extérieurs et bien plus...

**MINÉRAL&CO**  
Spécialiste de toutes les solutions pour aménagements et constructions.

**Tél. 04 74 58 26 75**  
carriere.oytier@cemex.com  
146 Route de Saint Just  
38780 Oytier Saint Oblas

Graviers décoratifs | Galets | Sables de couleur | Cages et pierres à gabions | Stabilisateur... [www.mineralandco.fr](http://www.mineralandco.fr)

**MG**

**DOMAINE DE GRAND MAISON**

séminaire | réception | chambre

**OYTIER ST OBLAS**

06 45 48 80 34 | 06 77 53 27 49

**ÉLEVAGE D'OFÉE**

CHEVAUX LUSITANIENS ET PONEYS DE SPORT

[WWW.ELEVAGE-DOFEE.COM](http://WWW.ELEVAGE-DOFEE.COM)

## Fin du bulletin annuel...

### Oytier Infos prend le relais

Vous l'avez sûrement remarqué, il n'y a pas eu de bulletin municipal annuel cette année. En effet, malgré la participation active des différents contributeurs, des freins nous ont empêché de sortir ce document au cours du 1er trimestre 2017. Des informations qui tardaient à venir de l'état et autres organismes plus locaux concernant des dossiers importants en cours, n'ont fait que repousser davantage la parution.

Ce retard nous a encouragé à remettre en question la publication annuelle du bulletin.

Aussi, afin de proposer aux oytillards une communication plus fournie et plus régulière sur des dossiers de fond et sur les actualités de la vie du village, nous avons décidé d'étoffer le OYTIER INFOS, en y rajoutant des pages, des rubriques et en offrant plus d'espace aux associations et événements importants. En restant sur une impression sur simple papier recyclé, le coût d'un Oytier Infos plus étoffé est largement compensé par l'économie d'un bulletin annuel plus onéreux.

Quelques sociétés avaient souscrit à une publicité pour le bulletin 2017 qui ne sera pas imprimé... Ces encarts sont insérés dans ce numéro ou dans le prochain numéro de Oytier Infos.

Oytier Infos paraîtra en janvier, mars/avril, juin/juillet et septembre/octobre.

Merci à tous de nous faire parvenir des informations, des articles et les détails des manifestations à venir à l'adresse mail [com@oytier.fr](mailto:com@oytier.fr). Nous comptons sur votre réactivité afin de faire de Oytier Infos un point central de la communication à Oytier St Oblas.